



## Peut-on rester libre à l'heure du risque ?

La liberté scientifique sur les terrains dits difficiles

Irene Bono

Département Cultures, Politique, Société, Université de Turin

Béatrice Hibou

CNRS – CERI-Sciences Po (Paris)

*Sociétés politiques comparées*, 52, septembre-décembre 2020

ISSN 2429-1714

Éditeur : Fonds d'analyse des sociétés politiques, FASOPO, Paris | <http://fasopo.org>

Citer l'article : Irene Bono et Béatrice Hibou, « Peut-on rester libre à l'heure du risque ? La liberté scientifique sur les terrains dits difficiles », *Sociétés politiques comparées*, 52, septembre/décembre 2020, [http://www.fasopo.org/sites/default/files/charivaria\\_n52\\_1.pdf](http://www.fasopo.org/sites/default/files/charivaria_n52_1.pdf)

*Sociétés politiques comparées*, 52, septembre/décembre 2020



## Peut-on rester libre à l'heure du risque ? La liberté scientifique sur les terrains dits difficiles

### Résumé

Depuis quelques années, le risque et la sécurité sont devenus les principes incontournables de la recherche, délimitant les frontières de la construction de connaissances sur les sociétés politiques. Cet article, qui est le premier d'une série que SPC va publier dans ses prochains numéros, entend soulever des pistes de réflexion et susciter le débat quant aux conséquences de ce tournant pour la recherche. En effet, ce dernier oblige à définir des limites à ne pas franchir dans la production de connaissances ; il interdit ensuite de penser ce que sont les difficultés dans la pratique de recherche. Regarder au-delà du risque requiert de questionner toute objectivation des difficultés dans la production de la connaissance, pour pouvoir interroger les conditions dans lesquelles la pratique de la recherche en sciences sociales peut être considérée comme libre. La liberté scientifique nécessite que l'on s'émancipe du principe structurant du risque. Elle nécessite aussi que l'on s'émancipe du carcan conceptuel dans lequel on l'enferme généralement, celui de la seule liberté d'expression, pour mener une réflexion sur les pratiques de recherche - et pas seulement sur ses résultats - et particulièrement une réflexion de méthode.

### Staying Free at the Time of Risk? Scientific Freedom and Fieldwork in So-Called Difficult Environments

#### Abstract

Risk and security have become the overarching principles of research for some years now, delineating the boundaries of the construction of knowledge on political societies. This article, which is the first of a series that SPC will be publishing in its forthcoming issues, aims to raise questions and stimulate debate about the implications of such a shift for research. It is a turning point that requires defining the limits that must not be crossed while producing knowledge; it also prohibits thinking about the difficulties of research practice. Looking beyond risk requires questioning any objectification of difficulties in the production of knowledge, in order to be able to question the conditions under which the practice of social science research can be considered free. Scientific freedom requires emancipation from the structuring principle of risk. It also requires emancipation from the conceptual straitjacket in which it is generally confined, that of freedom of expression alone, in order to carry out a reflection on research practices—and not only on its results—and particularly a reflection on methods.

#### Mots-clés

Accès au terrain ; liberté scientifique ; méthode ; métiers de la recherche ; risque ; sécurité.

#### Keywords

Fieldwork access; scientific freedom; method; research professions; risk; security.

Sociétés Politiques Comparées, *le FASOPO et le REASOPO entament, avec le numéro 52, une réflexion collective sur la liberté scientifique. Au-delà de l'interpellation directe qu'ont constituée l'arrestation de Roland Marchal et Fariba Adelkhah le 5 juin 2019 et la poursuite de la privation des libertés de Fariba Adelkhah jusqu'à ce jour, au-delà de l'engagement de certains d'entre nous dans la critique de la réforme universitaire en France, il s'agit de contribuer aux débats en cours à l'échelle européenne sur les conditions d'exercice de l'enseignement et de la recherche, qui connaît des contraintes grandissantes.*

La diffusion à l'échelle planétaire de la pandémie COVID-19 a mis en évidence et généralisé une série de problèmes liés à la construction de la connaissance sur les sociétés politiques, problèmes qui autrefois n'étaient ressentis que par les chercheurs travaillant sur des terrains dits difficiles. Dès lors que l'accès à tout genre de terrain est ressenti comme « difficile », tous les chercheurs en sciences sociales ont été confrontés à des protocoles liés à la façon de se « protéger », de ne pas « prendre de risques », de ne pas « se mettre en danger » en menant leurs recherches, ainsi qu'à la répartition des aires du monde en zones rouges, oranges, jaunes et vertes. Ce qui était lié à l'exotisme de terrains lointains caractérisés par la guerre ou les « instabilités » – ce que l'on appelait les « pays à risques » – ou à des contextes extraordinaires – comme le terrorisme ou des catastrophes naturelles – est devenu la norme.

Ce tournant a contribué à inscrire le risque et la sécurité dans le sens commun. Ces deux notions, qui depuis une vingtaine d'années étaient déjà au cœur d'un débat intellectuel florissant, sont désormais devenues les principes incontournables de la recherche : elles délimitent les frontières de la construction de connaissances sur les sociétés politiques. Le contexte actuel, notamment caractérisé par un regain de vitalité des situations autoritaires et par la recrudescence du sentiment d'insécurité un peu partout dans le monde, a érodé la confiance dans le jugement propre des chercheurs et dans leurs propres « protocoles » pour les garder à l'abri du risque.

L'affirmation que la situation est « à risque » – quelle que soit la définition qu'on lui donne et quels qu'en soient ses contours – n'est pas sans conséquence pour la recherche. Elle oblige d'abord à définir des limites à ne pas franchir dans la production de connaissances, ce qui occulte le fait que les sciences sociales se sont historiquement construites sur la capacité des chercheurs à se saisir de terrains dits difficiles. Elle interdit ensuite de penser ce que sont les difficultés dans la pratique de recherche, ce que ces difficultés produisent et ce qu'elles permettent de découvrir. Regarder au-delà du risque requiert de questionner toute objectivation des difficultés dans la production de la connaissance, pour pouvoir interroger les conditions dans lesquelles la pratique de la recherche en sciences sociales peut être considérée comme libre.

Lorsque l'on pense aux atteintes à la liberté scientifique, c'est immédiatement le nombre croissant de chercheurs victimes de la répression autoritaire qui nous vient à l'esprit. Ainsi, le dernier rapport d'*Academic Freedom Monitoring Project* du réseau Scholars at Risk dénonce 341 atteintes subies par des représentants de la communauté scientifique entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, dans 58 pays du monde. Dans les pays de plus en plus nombreux qui connaissent historiquement une situation autoritaire ou qui ont connu plus récemment un retournement autoritaire, la suspicion est croissante vis-à-vis de tout genre de pratiques de recherche. Cela se traduit par de nombreuses incriminations à l'encontre des chercheurs, quand ces derniers ne sont pas tout simplement assassinés, torturés et emprisonnés. Leur criminalisation repose sur une profonde mécompréhension de l'activité de recherche, laquelle est le plus souvent assimilée au renseignement ou à l'agitation politique, comme l'illustrent les accusations d'espionnage, d'atteinte à la sûreté nationale, de collusion avec l'étranger ou de propagande contre le régime. Mais appréhender les situations autoritaires sous le prisme du risque qu'encourent les chercheurs qui veulent les analyser contribue

à une perte de connaissance en raison des difficultés à accéder au terrain. Quand elle n'est pas réduite à des raisonnements de géopolitique ou à des modélisations déconnectées des réalités, la connaissance de telles situations devient en effet de plus en plus tributaire, au mieux de documentations et d'enquêtes de seconde main, grâce à des intermédiaires aux intérêts et aux préoccupations nécessairement autres, sinon de sources officielles et d'informations issues des services de sécurité ou de renseignements. S'accommoder de ce genre de connaissances – au détriment de celles produites directement par les chercheurs en sciences sociales de moins en moins nombreux sur le terrain, selon leurs propres questionnements – ne contribue pas seulement à une méconnaissance des soubassements mêmes de ce genre de situation ; indirectement, cela transforme les contraintes politiques qui pèsent sur le travail des chercheurs en une question de responsabilité individuelle : quand il arrive quelque chose au « malheureux chercheur », c'est un peu « de sa faute », en raison de son inexpérience, de son ambiguïté, de son imprudence, ou tout simplement le coup du « hasard » et de la « malchance » car, il « le savait bien », c'est « dangereux » et ce n'est pas « raisonnable » de prendre de tels « risques ».

Pour toutes ces raisons, la liberté scientifique nécessite que l'on s'émancipe du principe structurant du risque. Elle nécessite aussi que l'on s'émancipe du carcan conceptuel dans lequel on l'enferme généralement. La liberté scientifique est en effet le plus souvent conçue comme une variante, voire une sous-branche de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion, ce qui la fait penser comme un phénomène qui concerne exclusivement les résultats de la recherche (ce que l'on dit, ce que l'on a trouvé et appris), et non les pratiques qui permettent la production de tels résultats. Si en revanche on prend en compte ces pratiques, la liberté scientifique se décline à plusieurs niveaux : la liberté de formuler des questionnements et de définir les sujets de recherche ; la liberté de choisir des méthodes d'enquête ; la liberté de mener des terrains ; la liberté de définir des formats de rédaction et de dissémination. C'est à tous ces niveaux que l'on doit identifier et qualifier ce qui est contraignant pour la liberté scientifique.

De fait, la recrudescence des menaces à la sécurité ressenties un peu partout dans le monde pose des contraintes aux sujets de recherche avant même que de toucher les chercheurs dans leurs pratiques et parfois dans leur vie : dans les situations autoritaires tout comme dans les situations démocratiques, les problématiques de recherche susceptibles d'être considérées comme « sensibles » sont de plus en plus nombreuses. Parfois, cette contrainte se traduit par une véritable sanction juridique, qu'elle prenne la forme de délits d'entrave ou de diffamation. Le plus souvent cependant, la contrainte est plutôt sociale, et elle repose sur la logique binaire de l'ami/ennemi, qui fait des chercheurs travaillant sur ces sujets dit sensibles des personnes qui se fourvoient, qui sont trompées ou veulent tromper, ou pire des « ennemis publics ». Ici aussi, la mécompréhension de ce qu'est la recherche passe par le refus de reconnaître la spécificité de la connaissance produite par les chercheurs : une connaissance avant tout fruit d'une mise à distance, d'un apprentissage à la dénaturalisation et au déplacement des limites de l'entendement ; une connaissance qui trouve sa légitimité non pas au nom de « la » vérité accréditée par une quelconque autorité, mais plutôt en vertu de la rigueur méthodologique et de la solidité empirique sur laquelle elle repose. La démultiplication des terrains dits sensibles au nom des atteintes qu'ils posent en termes de sécurité contribue au rétrécissement de la légitimité de la connaissance aux seuls arguments de « vérité », avec comme corollaire l'empiètement des jugements de valeur sur les jugements de fait. Les répercussions d'une telle tendance sont graves, notamment sur l'enseignement supérieur qui sent de moins en moins la nécessité d'investir dans le raisonnement critique, et perd l'habitude de construire des questionnements au nom de l'obsession pour trouver des réponses et, plus encore, des solutions.

La liberté scientifique est également remise en cause par la transformation des pratiques professionnelles des chercheurs eux-mêmes, à travers les contraintes qui pèsent sur la production de la connaissance sur les sociétés politiques. Tel est le cas de la conception de la recherche par projets, désormais dominante et indiscutée, dont l'objectif revendiqué est de procurer des « réponses » à la « demande sociale », plutôt que

de formuler des questions susceptibles d'alimenter le débat public et politique, et dont l'organisation même n'incite pas le déploiement du temps long de la recherche. Tel est les cas, également, des logiques de recrutement et de carrière fondées sur la purification disciplinaire, l'hyperspécialisation thématique et l'orthodoxie méthodologique, corollaires de cette manière de concevoir les sciences sociales. Cependant, si l'on pense la liberté scientifique comme la liberté de construire des questionnements et de se donner une démarche adéquate, les disciplines ne peuvent être pures, les thématiques découpées en tranches et la réflexion méthodologique détachée des questions de recherche. Dans de telles conditions, travailler sur les terrains dits difficiles devient de plus en plus coûteux sur le plan professionnel. Comment peut-on construire de la connaissance sur les situations politiques considérées comme difficiles alors que leur mécompréhension commence le plus souvent par les questions qu'on se pose sur elles, et que ces problématiques ne sont pas toujours définies par les chercheurs eux-mêmes mais plutôt par les appels à projets sur financement ? Au nom de la logique productiviste d'évaluation de l'activité éditoriale des chercheurs, comment justifier les recherches au long cours sur les terrains dits difficiles, qui se prêtent beaucoup plus à la rédaction d'une monographie approfondie nécessitant du temps qu'à la publication de nombreux articles cadencés de manière régulière ? Dans un système de plus en plus codifié sur le plan disciplinaire, thématique et méthodologique, comment légitimer les longs investissements que le choix de travailler sur des terrains dits difficiles implique en termes de connaissance pré-analytique du contexte, qui rendent poreuses les frontières disciplinaires et floues les distinctions thématiques ? Dans un milieu professionnel orienté vers l'efficacité, quel est le prix à payer lorsque l'on contrevient aux normes de l'excellence et des critères de performance pour prendre le temps de la réflexion, à propos de l'élaboration de questionnements et de méthodes adéquates pour saisir les terrains dits difficiles, nécessairement spécifiques et à toujours réinventer ? Quel est le risque professionnel auquel on peut faire face lorsque, travaillant sur des terrains dits difficiles, on finit par subir des sanctions sociales et politiques qui remettent en question la nature de notre travail de recherche ?

Ce qui fait la spécificité de la connaissance produite par les chercheurs, on l'a dit, c'est la méthode : une méthode qui se doit d'être tout à la fois explicitée et rigoureuse quant à la démarche que les chercheurs adoptent pour saisir leurs questionnements. Au cours du temps, il n'a pas été rare que les chercheurs en sciences sociales se libèrent de méthodes propres à leur discipline, qu'ils s'affranchissent des canons consolidés dans l'appréhension de tel ou tel phénomène, précisément pour en renouveler la compréhension. Sur les terrains dits difficiles, la méthode est régulièrement au cœur des ruses que les chercheurs en sciences sociales utilisent pour dépasser les contraintes politiques et sociales : dans des situations où les chercheurs ne peuvent pas choisir librement leur point d'entrée au terrain, la liberté de définir sa propre méthode peut permettre de dépasser les contraintes tout en menant des recherches qui arrivent à produire de la connaissance, une connaissance émancipée des lignes rouges et des tabous considérés comme inaudibles dans l'espace public, et qui définissent le « politiquement correct ». Et si, dans des situations susceptibles d'être politiquement, socialement ou professionnellement « difficiles », exercer de telles libertés sur le plan méthodologique demandait aux chercheurs de prendre une liberté semblable à celle des poètes ?

La liberté accordée au poète de s'écarter des règles habituelles de la langue pour des raisons artistiques ou métriques est qualifiée de licence poétique. Dit autrement, la licence poétique est simplement une pratique artistique qui ne respecte pas les coutumes linguistiques. La licence scientifique, pour les chercheurs, ne pourrait-elle être la liberté de ne pas respecter les coutumes politiques, sociales et professionnelles lorsque des raisons épistémologiques le nécessitent ? Et ce afin de construire des questionnements et de se donner une démarche adéquate, en refusant l'assujettissement à tout genre d'autorité revendiquant le monopole de la construction de la connaissance. Pour ce faire, il faut d'abord accepter que la recherche, tout comme l'art, est un acte de création : l'acte de connaissance est un acte de création dans la mesure où le chercheur restitue moins « la » réalité dans son objectivité supposée qu'il ne propose un raisonnement, une interprétation, une problématisation à son sujet. Mais cet acte de création ne ressort jamais de l'action d'un seul individu. D'une

part, seules des institutions scientifiques fortes et indépendantes peuvent défendre et soutenir la recherche comprise comme acte de création, émancipée des contraintes de financement et de l'approche productiviste et utilitariste. D'autre part, cet acte de création est ancré dans des situations concrètes, dans des rapports, dans des débats qui ne se déroulent pas seulement au sein du milieu des chercheurs mais font intrinsèquement partie des sociétés dont les chercheurs sont issus et sur lesquelles ils travaillent. En cela, la recherche en sciences sociales est un fait social, un fait qui acquiert des significations partagées qui ne concernent pas seulement le contenu de la connaissance produite, mais aussi et avant tout la valeur qui est accordée à celle-ci. Contrairement au domaine de la poésie, construire les significations sociales qui rendent admissible le fait que les chercheurs agissent librement ne peut en aucun cas être considéré comme une question de choix individuel : la responsabilité de construire les conditions qui autorisent la dérogation aux coutumes politiques, l'exception aux normes sociales et l'innovation parmi les normes professionnelles, ne peut être qu'une responsabilité collective.

### **LES AUTRICES**

Irene Bono est professeure à l'Université de Turin, et présidente du Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO). Ces dernières années, ses recherches se sont concentrées sur la relation entre les sources à partir desquelles l'État est étudié et les catégories à travers lesquelles le phénomène est analysé. Elle s'est notamment intéressée aux sources et aux catégories de la participation politique, du conflit, du gouvernement et du pouvoir à partir desquelles l'État et son processus de formation sont appréhendés.

Béatrice Hibou est directrice de recherche au CNRS, au CERI-Sciences Po, Paris et membre fondatrice du Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO). Elle a travaillé sur les transformations de l'État et des façons de gouverner à l'ère néolibérale et, plus récemment, sur le rapport entre empirie et théorie dans une approche wébérienne et sur la liberté scientifique.